

Appel à Manifestation d'Intérêt

Exploitation et animation du
local réemploi de la déchèterie
de St-Aubin-du-Cormier



Table des matières

1. Introduction.....	3
1.1. Contexte du territoire.....	3
1.2. Enjeux de la filière réemploi.....	4
1.3. Objectif de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).....	5
2. Présentation du local réemploi	5
3. Modalités de participation à l'AMI	9
3.1. Accompagnement du SMICTOM	9
3.2. Qui peut se manifester ?	10
3.3. Comment se manifester ?.....	10
3.4. Critères de sélection	10
3.5. Calendrier de mise en œuvre	12
3.6. Renseignements complémentaires	12
3.7. Glossaire.....	12

1. Introduction

1.1. Contexte du territoire

Le SMICTOM du Pays de Fougères assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur un territoire composé de 46 communes et 88 496 habitants (INSEE 2024). Les communes adhérentes sont issues de 4 intercommunalités : Fougères Agglomération, Couesnon Marches de Bretagne, Liffré-Cormier Communauté et Val d'Ille-Aubigné.

Le SMICTOM assure les missions de pré-collecte (mise à disposition d'équipements), de collecte et, via le Syndicat de tri, traitement, transition écologique et circulaire (S3T'ec), le traitement des déchets. Il gère également **9 déchèteries** réparties sur le territoire à usage particulier et professionnel.

Les équipements sont répartis comme suit :

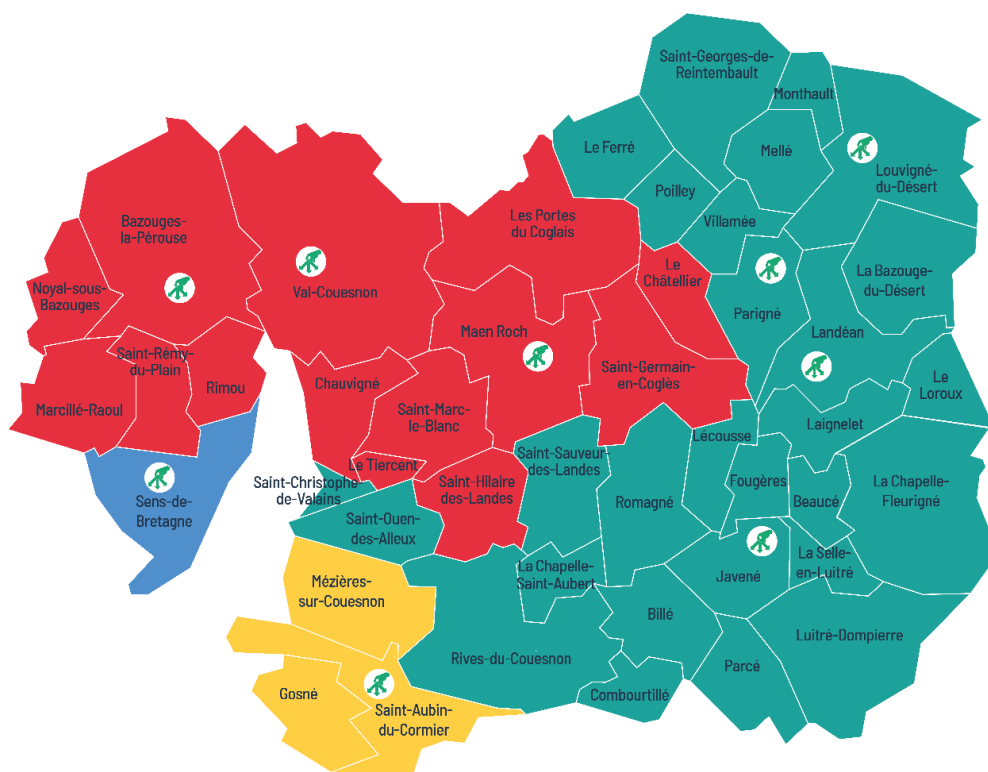


Figure 1 : Cartographie des déchèteries réparties sur le territoire du SMICTOM du Pays de Fougères au 1^{er} janvier 2026

Parmi les 9 déchèteries implantées sur son territoire, le SMICTOM du Pays de Fougères exploite une déchèterie sur la commune de St-Aubin-du-Cormier (35140). Cet

équipement est aujourd'hui largement sous-dimensionné et peine à accueillir les usagers et les déchets en provenance d'un territoire à urbanisation dynamique. L'actuelle déchèterie est également trop petite pour répondre aux enjeux actuels de développement des filières de réemploi et de valorisation. L'évolution vers un outil plus adapté, répondant aux besoins des usagers et aux enjeux environnementaux et réglementaires actuels s'est donc avérée prioritaire pour le SMICTOM.

La nouvelle déchèterie de St-Aubin-du-Cormier sera située sur la Zone Artisanale de La Mottais. Cet équipement permettra de desservir un bassin de près de 12 000 habitants regroupant les communes de Gosné, Mézières-sur-Couesnon, St-Aubin-du-Cormier et partiellement Rives-du-Couesnon. Le tonnage de déchets collectés sur la déchèterie actuelle représente 15% du tonnage total collecté en déchèterie sur le territoire (4 450 tonnes tout flux confondus en 2024). La fréquentation en 2025 était de 60 400 passages soit une moyenne de 31 passages à l'heure, avec une fréquence plus importante le samedi et sur la période d'avril à août.

Les flux pertinents actuels pour le réemploi sont :

- Mobilier
- Articles de bricolage et jardinage (tondeuses, outils, ...)
- Déchets électriques et électroniques (ex : micro-onde, réfrigérateur, ...)
- Jeux et jouets
- Articles de Sport et Loisirs (vélo, trottinette, accessoires, ...)

1.2. Enjeux de la filière réemploi

Dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement et conformément à la Loi de Transition Écologique pour une Croissance Verte (LTECV de 2015) et la stratégie zéro enfouissement de déchets valorisables en 2030 de la Région Bretagne, le déploiement de dispositif de réemploi et l'accompagnement des usagers à un changement de leurs pratiques est primordial.

Le réemploi est une composante majeure de la politique de prévention des déchets du SMICTOM Pays de Fougères. Suite au programme Territoire Econome en Ressources (TER) sur lequel le SMICTOM s'est engagé pendant 3 ans (2021-2024), diverses actions ont

vu le jour : animations en déchèterie, mise en place de conventions de récupération, animation d'un réseau des acteurs locaux, ...

Le SMICTOM souhaite poursuivre cette dynamique et maintenir les liens créés avec les structures du territoire mobilisées. Au travers du Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2025-2030, **le SMICTOM se fixe comme objectif d'atteindre les 5% de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) réemployés sur son territoire en 2030**. Pour atteindre cet objectif et répondre aux enjeux liés aux développement des filières, les élus du SMICTOM ont voté un Plan Pluriannuel d'Investissement pour la création de 3 nouvelles déchèteries d'ici 2030 en intégrant un espace dédié au réemploi sur chaque projet.

1.3. Objectif de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

L'objectif de cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est de présélectionner un ou plusieurs porteurs de projet intéressés par l'exploitation et l'animation du local réemploi de la déchèterie de St-Aubin-du-Cormier. A la suite de cet AMI, un travail conjoint permettra de définir le montage juridique, financier et technique du projet.

Le projet devra apporter une plus-value **environnementale** et **sociale** :

- **Environnementale** afin de réemployer des objets ou des matériaux et donc allonger leur durée d'usage en détournant le flux du rebut, d'organiser leur réparation ou leur réutilisation et ainsi favoriser l'économie circulaire de proximité.
- **Sociale** par l'activité de structure de l'ESS locale et associations de sensibilisation sur les thématiques du réemploi / réutilisation / réparation, créant de fait une nouvelle forme de lien social entre les usagers.

2. Présentation du local réemploi

La déchèterie de St-Aubin-du-Cormier sera dotée d'un espace fermé de 100m² spécifiquement dédié au réemploi des objets/matériaux. L'aménagement du local s'adaptera au type de projet retenu.

Le cheminement de l'utilisateur sur le site a pour but de favoriser le réemploi au détriment de l'abandon : les usagers devront obligatoirement passer avant d'accéder au reste des zones de dépôts (local en entrée de site) et pourront se stationner sur une zone dédiée et sécurisée devant le local **(se rapporter aux figures 2 et 3 ci-dessous)**.

Les attentes du SMICTOM

L'objectif est de détourner la plus grande quantité possible d'objets et matériaux du circuit des déchets. Pour cela, il sera nécessaire de faire preuve de réactivité afin d'évacuer les objets collectés en vue du réemploi (moyens logistiques, matériels et humains à détailler). Les porteurs du projet devront également préciser les flux ciblés (ex : mobilier, électroménager, vélos...)

Le local sera accessible aux usagers sur les horaires d'ouverture de la déchèterie (les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h puis de 14h à 18h). Des temps d'animation et de sensibilisation auprès des usagers seront envisagés et pourront être organisés en lien avec le SMICTOM.

Les échanges entre les agents de déchèterie se feront quotidiennement, en début ou fin de journée, afin de partager : les informations utiles au fonctionnement du local, les besoins ponctuels. Les agents de déchèterie restent responsables du fonctionnement général du site, de la sécurité et de l'orientation des usagers vers les bonnes zones de dépôt.

Les tonnages collectés devront faire l'objet d'un suivi :

- Quantité réemployée (réparation, réemploi...);
- Quantité refusée.

Et devront être déclarées auprès du SMICTOM du Pays de Fougères par le ou les structures lauréates.

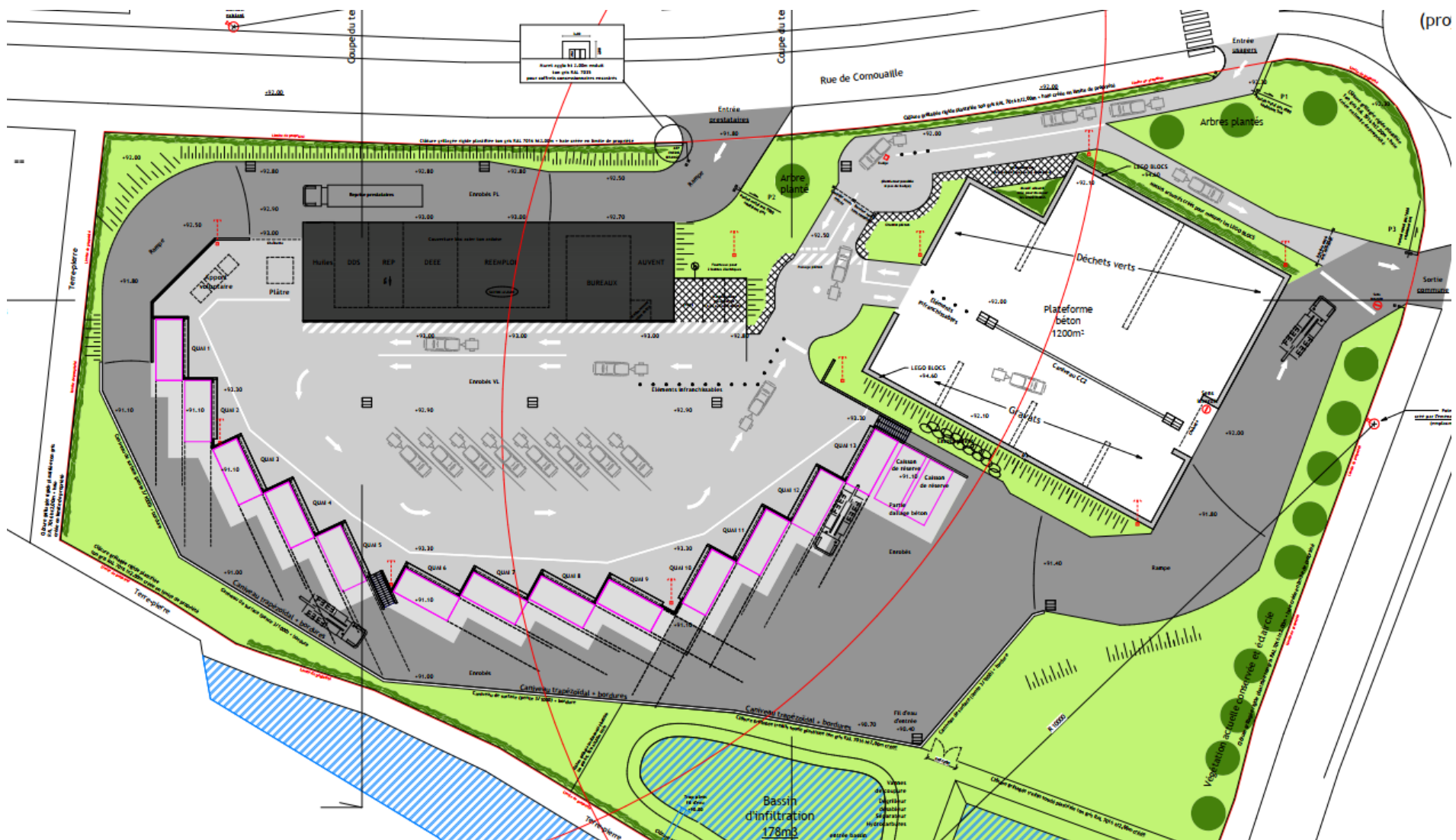


Figure 2 : Plan de la future déchèterie de St-Aubin-du-Cormier et cheminement des usagers



Figure 3 : Plan et organisation des différents locaux 1/200 vu du bas de quai de la déchèterie

3. Modalités de participation à l'AMI

3.1. Accompagnement du SMICTOM

Les structures candidates devront présenter le modèle économique de leur projet. Le montage technique, juridique et financier sera ensuite travaillé conjointement avec les lauréats de l'AMI.

L'accompagnement proposé par le SMICTOM s'articule autour de trois volets :

- **Volet 1 : Accompagnement humain**

Les porteurs de projet retenus bénéficieront de l'appui de l'animatrice référente "réemploi" du SMICTOM du Pays de Fougères tout au long de la mise en œuvre. Cet accompagnement concernera notamment :

- La communication : réalisation ou appui pour les affichages, flyers, supports d'information ;
- L'administratif : rédaction de la convention liant le SMICTOM et la ou les structures lauréates, appui aux démarches nécessaires.

- **Volet 2 : Accompagnement technique**

Le SMICTOM mettra à disposition des lauréats :

- Le local réemploi, gratuitement ;
- Un appui à l'aménagement du local, ainsi que la mise à disposition de matériel (mobilier, contenants, etc.) dans la limite des stocks et des moyens disponibles.

- **Volet 3 : Accompagnement financier**

Le ou les structures lauréates devront contractualiser avec les éco-organismes associés aux filières concernées (mobilier, DEEE, articles de bricolage et de jardinage, textiles, articles de sport et loisirs, etc.). Cette contractualisation permettra aux porteurs de projet de percevoir les soutiens financiers liés aux activités de réemploi, notamment

pour la collecte, le tri, la réparation et la remise en circulation des objets, en fonction des règles propres à chaque filière,

En complément, des soutiens optionnels du SMICTOM pourront être étudiés pour accompagner : des actions d'animation ou de sensibilisation organisées sur site, des événements ponctuels visant à promouvoir le réemploi auprès des usagers, des actions pédagogiques menées en lien avec les objectifs du PLPDMA.

Ces soutiens complémentaires, le cas échéant, feront l'objet d'une analyse au cas par cas et seront formalisés dans la convention conclue avec les lauréats.

3.2. Qui peut se manifester ?

Toute structure de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ou associative peut proposer un projet pour l'exploitation du local réemploi de la déchèterie de St-Aubin-du-Cormier.

Un porteur de projet seul, ou un groupement d'acteurs, est possible. En cas de groupement, la gouvernance doit être explicitée, afin que les responsabilités soient clairement définies.

3.3. Comment se manifester ?

Pour se manifester, vous devez soumettre une proposition de projet avant le **23 février 2026**, par envoi postal ou par mail à l'adresse suivante : **animateurs.prevention@smictom-fogeres.fr** ou par courrier à l'adresse suivante : **SMICTOM Pays de Fougères, 7 Allée Eugène Freyssinet 35133 Javené.**

3.4. Critères de sélection

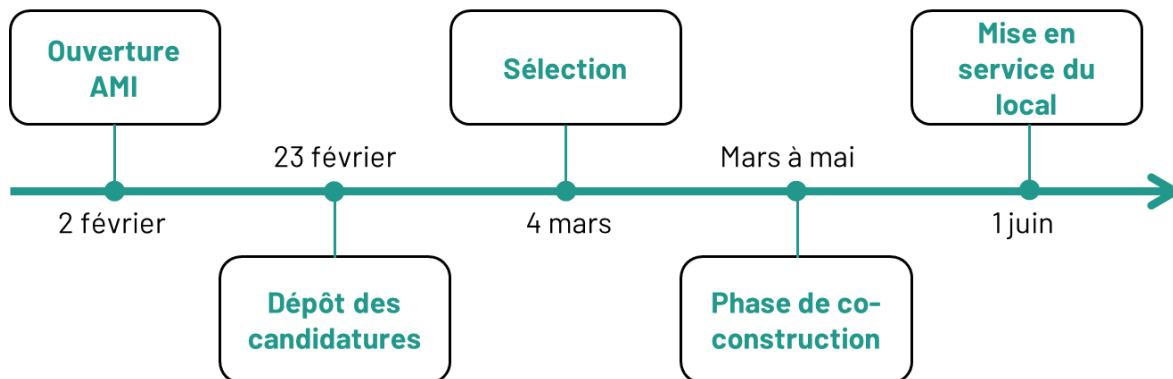
Afin de garantir la qualité du partenariat et la réussite du projet de réemploi, les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- **Qualité technique et organisationnelle du projet :**
 - Pertinence et adéquation des moyens humains et logistiques mobilisés ;
 - Capacité opérationnelle à assurer l'exploitation du local réemploi ;
 - Caractère exemplaire, innovant ou structurant du projet.

- **Pertinence environnementale du projet :**
 - Pertinence des objets ou matériaux ciblés ;
 - Qualité du processus de réemploi (réparation, remise en circulation, traçabilité) ;
 - Potentiel de réduction des déchets ménagers et contribution aux objectifs du PLPDMA
- **Pertinence sociale du projet :**
 - Qualité de l’ancrage territorial et des partenariats envisagés (ESS, associations, acteurs locaux) ;
 - Capacité du projet à développer la sensibilisation des usagers et à créer du lien social.
- **Qualité économique :**
 - Clarté du modèle économique
 - Plan de financement avec identification des cofinancements possibles
 - Projections d’activité : tonnages récupérés, tonnages remis en vente, tonnages refusés.

Il est rappelé que la présélection d’un ou de plusieurs porteurs de projet lors de l’AMI ne fait pas office de contractualisation. Il permet au SMICTOM Pays de Fougères d’identifier des partenaires potentiels et les conditions de contractualisation possibles avec les partenaires.

3.5. Calendrier de mise en œuvre



3.6. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Marie LE BRUN, animatrice prévention biodéchets et réemploi au 06 62 98 66 55, marie.lebrun@smictom-fougères.fr. Une visite des lieux pourra être organisée.

3.7. Glossaire

- TER : Territoire Econome en Ressources
- SMICTOM : Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
- PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
- ESS : Economie Sociale et Solidaire
- S3T'ec : Syndicat de Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire